

Concours/ examen professionnel : concours des IRA betaType (externe, interne, 3ème) : EXTERNEEpreuve/ sous-épreuve : COMPOSITION SUJET ORDRE GÉNÉRAL Option : _____
(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)Numérotez chaque page
(dans le cadre en bas de la
page) et placez les feuilles
intercalaires dans le bon sens.

Note :
20

 Nombre
d'intercalaires : 2

Antoine de Saint-Exupéry expliquait sa conception de l'écologie par ces mots : « Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ». Le développement durable a été officiellement défini dès 1987 dans le rapport Brundtland comme un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans altérer la capacité des générations futures à répondre aux leurs. La transition écologique consiste ainsi à orienter le développement économique et social vers la responsabilisation environnementale en diffusant les bonnes pratiques, c'est-à-dire celles qui sont moins polluantes et surtout plus durables, à travers les sphères financières, fiscales, économiques et sociales. Les acteurs de la transition écologique sont multiples : l'Etat y joue un rôle d'exemplarité mais doit aussi inciter à l'échelle micro les entreprises et les ménages à prendre ce même chemin. C'est pourquoi les moyens de la transition écologiques sont aussi divers que perfectibles puisque la transition, pour réussir, se conjugue à plusieurs. Le contrat diplomatique a donné à la France en décembre 2015 l'occasion de faire preuve d'exemplarité et d'esprit volontaire en terme de transition écologique puisque la conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le

N°
1.17.

Changement climatique s'est déroulée à Paris
Ainsi, par quels moyens la transition écologique
française peut-elle aboutir le plus efficacement
possible ?

En les engagements et les moyens alloués à la
transition écologique ont rapidement cru (I), l'efficacité
de cette transition nécessite comme principal moyen le temps (II)

Le cadre diplomatique environnemental a favorisé l'accélé-
ration des engagements français pour la transition écologique (A)
qui se sont principalement traduits par des mesures fiscales
et le déplacement de moyens financiers (B)

L'impulsion de la transition écologique française est avant
tout diplomatique, à travers notamment le Forum de la
COP21, et s'inscrit également dans le cadre de la
réglementation européenne qui s'est voulue très tôt pionnière
en transition écologique. Ainsi les 5 "paquets énergie climat"
se sont succédés de 1998 à 2009 pour arriver à un
engagement des Etats-membres à réaliser les objectifs dits
"3 fois 20". Il s'agit de réduire la consommation
énergétique de 20%, d'atteindre la part d'énergies renouvelables
de 20% dans le mix énergétique et enfin de réduire de 20%
les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport
aux niveaux de 1990. La perspective de l'organisation de
la COP21 a été pour la France l'occasion de marquer
un tournant dans sa transition écologique à travers la
loi du 17 août 2015 initiée par signature Royale, et déclinant

les objectifs de moyen terme de la transition énergétique, chantier conséquent au cœur de la transition écologique, suivant l'exemple de l'Allemagne qui fut première dans la décarbonation en Europe, bien qu'ayant fini par développer le charbon comme énergie de transition.

Ainsi en 2015 la France a pris l'engagement de réduire la part du nucléaire, dont les conséquences environnementales ont été mises en lumière par les accidents à Fukushima au Japon. Il s'agit dès lors de évoluer vers l'objectif de 50% d'énergie nucléaire en 2030. Plus récemment, le projet de loi de Nicolas Hulot pour mettre fin aux investissements dans les hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, a été promulgué début 2016, après l'annonce du ministre de la transition écologique, que la France reportait ses objectifs des 53 fois 20⁺ qui ne pouvaient être réalisés d'ici 2020.

L'ensemble de ces engagements pour une transition écologique, se sont principalement traduits en France par des efforts financiers et fiscaux. En matière de transition l'Etat doit avant tout montrer l'exemple, c'est pourquoi le moyen le plus efficace dont il dispose est l'investissement public. Ainsi la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022 intègre un plan d'investissement parmi lesquels le poste prioritaire est la transition écologique avec environ 20 milliards d'euros qui y seront dédiés sur cette période. Il s'agit là d'une stratégie de diffusion des pratiques écologiques par l'incitation à l'innovation des entreprises, acteurs clés

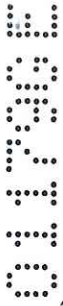
de la transition. En effet si l'investissement, notamment pour une production moins polluante, représente un coût souvent dissuasif du fait de la rentabilité sur le long terme, l'Etat peut alors aider cet investissement de départ mais aura pénalisé les pratiques induisant des externalités négatives à travers des taxes dites pigouviennes. Le principe dominant est celui du "pollueur-payeur" qui a pourtant du mal à être mis en place de façon pérenne, en témoignent les réactions des "bonnets rouges" à la taxe sur les poids lourds. Par ailleurs, les incitations fiscales sont un moyen efficace pour amener les ménages à participer à la transition écologique. Elles ont ainsi pris la forme de crédits d'impôts pour les ménages qui installaient chez eux des panneaux solaires ou bien des dispositifs de géothermie. Néanmoins, ces incitations semblent avoir atteint le seuil au delà duquel le nombre de ménages intéressés décroît et la rentabilité de cette incitation également.

Parmi tous ces moyens celui qui manque et qui pourtant représente l'élément le plus crucial de la réussite de la transition écologique est le temps. La clé de la transition écologique actuelle est en effet d'infuser les bonnes pratiques ainsi que d'améliorer l'acceptabilité des projets ayant des incidences environnementales sur le moyen à long terme.

Ainsi, la progressive conjugaison écologique de la croissance économique (A) ainsi que l'amélioration de l'acceptabilité sociale de la transition (B) sont les deux facteurs d'une évolution réussie de la transition écologique française.

ne rien
écrire
dans
la
partie
barrée

N°
4.1.7

Concours/ examen professionnel : Concours des IRA BétraType (externe, interne, 3ème) : EXTERNEEpreuve/ sous-épreuve : COMPOSITION ORDRE GÉNÉRAL Option : _____
(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)Numérotez chaque page
(dans le cadre en bas de la
page) et placez les feuilles
intercalaires dans le bon sens.Note :
20Nombre
d'intercalaires : ~~3~~ 2

Il existe un rapport contradictoire entre le coût initial actuel d'investissements dans la transition écologique du développement, qui semble être au désavantage immédiat des entreprises les réalisant, et les avantages d'une rentabilité sur le long terme qui semble assurée par l'inévitable finitude des énergies fossiles. Pour dépasser le blocage de l'investissement initial l'État doit communiquer un signal de confiance concernant le prix des énergies renouvelables, à savoir à travers un éventuel prix plancher et prix plafond évolutif. La dimension écologique de la croissance doit être en France le facteur d'un gain de compétitivité hors prix nécessaire pour rééquilibrer sa balance commerciale en très nette chute depuis la crise économique. Il est dès lors raisonnable d'étaler dans le temps l'évolution du mix énergétique français, étant donné la rentabilité actuelle de l'énergie nucléaire. L'engagement de fermer des centrales nucléaires doit ainsi correspondre dans le temps au développement suffisamment rentable et efficace des énergies alternatives. La décarbonation ne doit donc pas être précipitée, pour être réussie. Par ailleurs, les innovations écologiques représentent, au-delà d'un gain potentiel de compétitivité hors prix, la création

N°
5.17

d'emplois nouveaux dans les secteurs économiques
affiliés.

Pour favoriser la réussite de la transition écologique,
la France a porté ses efforts sur l'amélioration
de l'acceptabilité sociale à travers une meilleure
communication, une meilleure participation citoyenne aux
décisions locales et enfin la lutte concomitante contre la précarité
énergétique. L'approfondissement de l'expertise environne-
mentale nécessaire à l'élaboration de nouvelles lois ayant des
incidences écologiques est notamment passé par l'ajout de
la mention environnementale au Conseil Economique Social et
Environnemental suite au Grenelle de l'environnement et à
l'introduction de la charte dans le Bloc constitutionnel en 2004.
Le CESE doit ainsi être consulté sur tout projet de loi ayant
des incidences environnementales. Par ailleurs, suite à
l'ordonnance du 21 avril 2016, une nouvelle forme de
démocratie participative a été créée dans le champ de l'écologie
avec la mise en œuvre de la consultation publique locale.
Celle-ci a été expérimentée notamment à propos du
projet de construction de l'aéroport Notre Dame des Landes dont
la consultation fut organisée le 26 juin 2016. Elle a abouti à
l'abandon du projet par l'Etat, malgré la déclaration d'utilité
publique, qui a choisi de privilégier la participation citoyenne.

Les objectifs transitoires du paquet climat énergie III ont
en partie été remplis par la France, prouvant que la
transition écologique est en cours. Néanmoins, comme

ESSE

N°

617

en témoigne l'annonce du report de réalisation finale
des objectifs à 3 fois 20⁺, la transition écologique
française nécessite des moyens disséminés progressivement
pour atteindre ces objectifs sur le moyen terme de manière
efficace et sans précipitation malgré l'urgence climatique
avérée par le cinquième rapport du groupe international
d'experts du climat.

N°

7.7